

En effet, c'était un employé du télégraphe qui nous apportait une dépêche ou plutôt un extrait de dépêche télégraphique; la confirmation de la réception de notre dépêche, qui nous arrivait par l'état-major général et l'ordre de revenir de suite.

La voie n'étant pas sûre et les Prussiens se montrant aux environs, nous convînmes de prendre par la Belgique. Trois jours après, nous étions à Namur; nous gagnâmes Paris, puis Reims; enfin, nous arrivâmes à Rethel, où était le quartier général, vers une heure ou une heure et demie du matin, dans la nuit du 25 au 26 août. Nous nous sommes aussitôt dirigés vers une maison où flottait un drapeau qui indiquait que le quartier général était là. Nous sommes entrés dans cette maison, et nous avons pénétré dans un couloir où se trouvait une cuisine à main droite. C'est là qu'était établi le quartier général du maréchal de Mac-Mahon. Une domestique vint nous dire: « Ne faites pas de bruit, parce que le maréchal est en train de travailler. » Je lui répondis que nous étions porteurs de dépêches, et elle nous répondit de nous adresser à l'officier de service. Miès passa le premier, je le suivais par derrière; nous montâmes au premier. La domestique nous avait dit: « Prenez à main droite, vous trouverez l'officier de service. » Miès frappa à une porte.

Un monsieur sortit en costume de nuit et dit: « Tiens, ce sont peut-être les deux personnes qu'on attend. » Il se dirigea alors à une porte et frappa. « Mon colonel, dit-il, voilà deux personnes qu'on doit attendre. » Je ne me rappelle pas exactement les termes dont il s'est servi, mais c'est le sens, « ... et qui sont porteurs de quelque chose. » La porte s'ouvrit; le colonel, que je ne pouvais pas reconnaître, était aussi en costume de nuit. Miès entra le premier et me dit: « Donnez vos dépêches. » Je remis les dépêches, et Miès, prenant le flambeau de la main droite, le tint pendant que ce monsieur feuilletait les dépêches. Il les remit ensuite à Miès en disant: « Nous avons connaissance de cela depuis deux jours. » Je descendis avec Miès, après avoir remis les pièces dans ma poche. On nous fit coucher dans un grenier situé dans le fond du bâtiment. Nous avons demandé après le colonel Stoffel; on nous dit: « Il ne demeure pas ici, mais il loge à quelques pas d'ici; demain, vous pourrez le voir. »

Nous nous sommes couchés, et, à huit heures du matin, le lendemain, on vint nous dire que le colonel Stoffel nous attendait. Lorsque nous sommes arrivés, le colonel Stoffel était placé dans une pièce à main gauche en entrant, par conséquent à main droite en sortant de la maison. Il y avait une grande table, espèce de table à rallonges, qui devait servir pour les repas des officiers supérieurs. Le colonel était placé au milieu de la chambre; il me fit asseoir devant lui et Miès se mit au bout de la table. Je remis mes dépêches telles que le colonel Massaroli me les avait données, sans en excepter une seule, plus la lettre venant du grand-duché de Luxembourg. Le colonel me dit: « C'est très-bien; il n'y a rien de nouveau. » Je lui répondis: « Mon colonel, voici encore une lettre que le colonel Massaroli m'a chargée de vous remettre; cette lettre était ainsi conçue (je me rappelle bien les termes de cette lettre, parce que le colonel Massaroli en avait donné lecture à Guyard en ma présence):

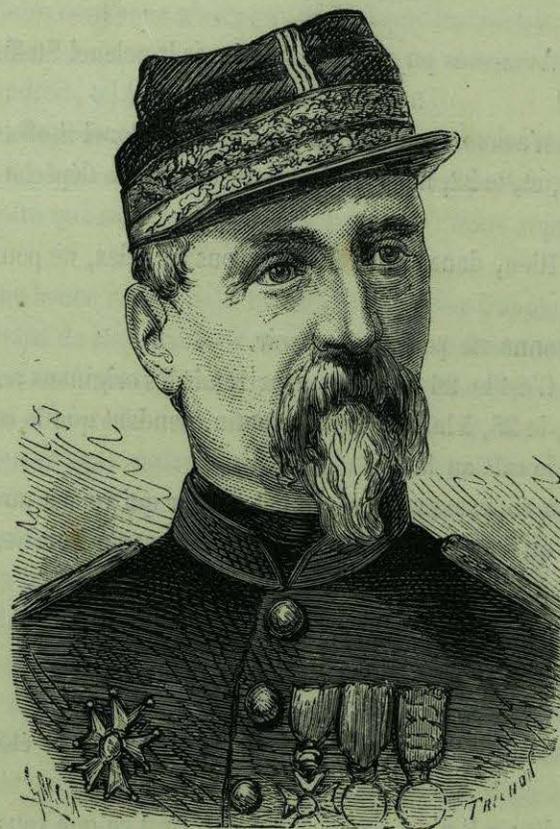
« Mon colonel, je remets à M. Rabasse ces dépêches. Je vous prie d'avoir l'obligeance de vouloir bien recommander à S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon et à S. M. l'empereur le sieur Guyard, qui a rapporté ces dépêches lui-même. Il mérite toute l'estime qu'on peut lui accorder. »

Le colonel Stoffel me répondit: « Le maréchal a bien d'autres chats à fouetter dans ce

moment. » Ce sont bien les expressions dont il s'est servi, quoique j'aie dit seulement dans l'instruction que « le maréchal avait bien autre chose à penser. »

Le colonel nous dit ensuite: « Tenez-vous prêts à midi, je vais voir Son Excellence. »

A midi précis, nous étions là. Miès parla au colonel Stoffel; je ne sais ce qu'il lui dit, mais c'était de peu d'importance. Le colonel le quitta en lui disant: « Je vous reverrai probablement ce soir. » Du moins, c'est Miès qui m'a répété ces paroles, car je n'ai pas assisté à leur entretien. Le soir, vers six heures, nous étions à dîner avec l'intendant de la maison où



LE GÉNÉRAL MONTAUDON.

habitait le maréchal. Le colonel Stoffel entra; nous étions dans la cuisine, il frappa sur l'épaule de Miès, qui sortit avec lui.

Le lendemain 27, nous partîmes pour Tourteron, le 28 pour le Chêne-Populeux; enfin, notre mission étant terminée, nous quittâmes l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, vous ne la lui avez pas adressée directement, mais au colonel Stoffel?

M. RABASSE. — J'ai adressé directement au colonel Stoffel cette dépêche en y ajoutant une demande d'instruction ainsi conçue: « Nous sommes possesseurs de l'original: Pouvons-nous rentrer? Réponse de suite. »

M. LE PRÉSIDENT. — Le commandant de la place de Longwy, M. le colonel Massaroli, ne vous a-t-il pas chargée de remettre ces dépêches au télégraphe, quand il vous les a remises?

M. RABASSE. — Non, c'est moi qui les ai expédiées spontanément, pour le cas où nous serions pris par les Prussiens.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez parfaitement bien fait de prendre cette précaution. Aviez-vous des instructions spéciales pour adresser au colonel Stoffel toutes les dépêches que vous aviez dans les mains, et non pour les transmettre directement à l'empereur ou au maréchal de Mac-Mahon?

Vous avez dit que vous aviez montré vos dépêches à un officier qui se trouvait dans la maison qu'occupait M. le maréchal de Mac-Mahon avec son état-major?

M. RABASSE. — Oui, à un officier qui était de service. Cet officier a frappé à une porte et a dit : « Mon colonel? »

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous pu communiquer avec le colonel Stoffel et le prévenir que vous étiez à Longwy?

M. RABASSE. — Nous n'avions reçu aucune nouvelle du colonel Stoffel depuis notre départ qui avait eu lieu le 20, et, le 22, nous étions possesseurs de la dépêche nous ordonnant de rentrer.

M. LE PRÉSIDENT. — Rien, dans l'itinéraire que vous adoptiez, ne pouvait faire savoir que vous étiez à Longwy?

M. RABASSE. — Personne ne pouvait le savoir.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le 26 que vous avez remis les originaux au colonel Stoffel?

M. RABASSE. — Oui, le 26, à huit heures du matin, pendant que le colonel était en train de prendre une tasse de café au lait.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et cet officier qui vous a ouvert vous a dit, après avoir vu les dépêches, qu'il avait ces nouvelles depuis quarante-huit heures?

M. RABASSE. — Oui, à ce moment Miès tenait la bougie.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Étiez-vous présent quand les dépêches ont été remises au colonel Stoffel?

M. RABASSE. — Je les lui ai remises moi-même.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le colonel a-t-il paru étonné de recevoir ces dépêches?

M. RABASSE. — Il a dit : « Il n'y a rien de nouveau, c'est ce que vous nous avez envoyé. »

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Je crois que le témoin a vu l'officier de service auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui a fait la réponse qu'il vient de donner, avant de se rendre auprès du colonel Stoffel?

M. LE PRÉSIDENT. — Témoin, avez-vous vu l'officier de service du maréchal de Mac-Mahon qui vous a fait la réponse que vous venez d'indiquer avant de vous rendre auprès du colonel Stoffel?

M. RABASSE. — Je n'ai pas pu le bien voir, parce que la porte était entre-bâillée; il faisait nuit, il était une heure du matin, nous étions éclairés par la bougie que Miès tenait; j'ai remis les dépêches au colonel en allongeant le bras; il a regardé les dépêches et a dit : « Il y a deux jours que nous connaissons cela. »

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quel est le nom de ce colonel qui a pris connaissance de la dépêche? Le témoin ne le reconnaîtrait probablement pas?

M. RABASSE. — Mon collègue pourrait le reconnaître, car c'est lui qui tenait la bougie.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Le témoin a dit, ce me semble, qu'il ne pourrait pas le reconnaître?

M. RABASSE. — Non, je n'ai pas eu le temps de le voir; j'étais bien fatigué.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était le 25 au soir?

M. RABASSE. — Du 25 au 26, à une heure de la nuit.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas parlé de ce colonel dans l'instruction?

M. RABASSE. — Non, ce sont des souvenirs qui me sont revenus.

M. LE PRÉSIDENT. — Ah! vous avez aussi des souvenirs postérieurs?

M. RABASSE. — J'ai réuni mes souvenirs, je me suis rappelé que nous étions passé à tel ou tel endroit.

M. LE PRÉSIDENT. — Et tout cela vous est revenu subitement? Depuis quand le souvenir de ce colonel intermédiaire dont vous n'avez pas parlé dans l'instruction vous est-il revenu?

M. RABASSE. — En nous consultant, Miès et moi, nous avons reconnu que tel jour nous étions arrivés à tel endroit, tel jour à un autre.

M. MIÈS, inspecteur de police. — La déposition de ce témoin étant identique à la précédente, nous nous bornerons, pour ne pas faire double emploi, à rapporter la partie de sa déposition et de son interrogatoire qui contient des détails nouveaux. Nous reprenons donc le récit à l'arrivée à Reithel :

A une heure ou une heure et demie du matin, le 26, nous frappions à la porte de la résidence de M. le maréchal de Mac-Mahon et de son état-major. Une servante de la maison vint nous ouvrir. Nous demandâmes à parler au colonel Stoffel pour affaires très-graves. Cette fille ne connaissait pas les officiers de nom, mais elle nous offrit de nous conduire près de l'officier de service, en nous recommandant de ne pas faire de bruit, parce que le maréchal travaillait. Elle nous fit monter au premier étage, ouvrit une porte à droite et nous dit : « Entrez, le premier que vous trouverez là, vous pourrez le réveiller. » C'est ce que je fis : l'officier se leva, nous conduisit à la porte d'un colonel de service, de l'autre côté du couloir à gauche.

Un homme, grand, chauve, à moustaches noires, se présente, une bougie à la main, et nous dit :

« Qu'est-ce qu'il y a? — Nous arrivons de Longwy, répondis-je; un télégramme nous a rappelés, nous avons les originaux des dépêches que nous avons adressées ici. — Voyons-les.

Rabasse était derrière moi; sur ma demande, il montra les dépêches. Pendant que ce colonel les examinait, je lui dis : « Pardon! » Et je pris la bougie qu'il tenait de la main gauche, afin de l'éclairer. Après avoir examiné, il reprit :

« Il y a deux jours que nous connaissons ces choses, c'est ce que vous avez télégraphié. »

Je lui demandai excuse pour le dérangement que nous lui avons causé.

J'ai revu cet officier ici : c'est le colonel d'état-major d'Abzac. Le premier jour, je l'ai parfaitement reconnu dans la salle des témoins.

Le 26, vers huit heures du matin, nous étions dans la cour de la maison occupée par l'état-major; on nous dit : « Le colonel Stoffel est en train de déjeuner, vous pouvez lui parler, si vous le désirez. » Nous le trouvâmes dans une salle à manger située à droite en venant de l'intérieur de la maison, à gauche en venant de l'extérieur; il déjeunait avec des officiers. « Vous voici, dit-il, prenez place. » Nous nous assimes. J'étais à la gauche du colonel Stoffel, mon collègue était à ma gauche.

Le colonel nous demanda ce que nous avions pu recueillir. « Nous avons eu, lui dis-je, les originaux des dépêches que nous vous avons transmises. — Remettez-les moi. » Rabasse les lui remit en même temps qu'une lettre de M. Massaroli, recommandant M. Guyard. Le

colonel lut cette lettre et prononça ces paroles. » Le maréchal a bien d'autres chiens à fouetter dans ce moment. » Il était en tenue ; il mit la lettre et les dépêches dans sa poche et nous dit : « Je vais les porter au maréchal ; venez me retrouver à midi. »

A midi, M. Stoffel m'a dit : « Je n'ai pas d'ordres, c'est pour ce soir. » Le soir, pressé par la faim, je mangeais un morceau de pain quand le colonel me dit : « Vous n'avez donc déjeuné ? — Non, j'ai oublié de déjeuner. — Venez à table avec nous. » Il nous fit prendre place à la table des domestiques, dans la cuisine. Vers huit heures, mon repas achevé, le colonel Stoffel me frappa sur l'épaule en me disant : « J'ai à vous parler. » Il me conduisit dans le corridor, près de la porte de la salle à manger, où le matin nous lui avions remis les dépêches. « Nous partons demain pour Tourteron, me dit-il, ayez soin de vous trouver en même temps que nous à cet endroit, voyez le commandant de la prévôté pour qu'il vous procure un cheval, s'il le peut. »

Le lendemain 27, nous étions à Tourteron avec l'état-major. Le 28, nous sommes arrivés au Chêne-Populeux.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit au commencement de votre déposition que le colonel Stoffel vous avait envoyés à Longwy ?

M. MIÈS. — Oui, à Longwy.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous dit cela dans l'instruction ?

M. MIÈS. — Je n'ai pas été interrogé dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas déposé ?

M. MIÈS. — Si, mais à l'instruction, on m'a dit : « Vous êtes parti pour Châlons comme votre camarade, cela suffit. » On m'a simplement demandé si j'avais vu les dépêches à Longwy. On m'a posé trois ou quatre autres questions, mais on ne m'a demandé aucun détail.

M. LE PRÉSIDENT. — Qu'est-ce qui a fait connaître votre présence à Longwy ?

M. MIÈS. — Elle a été connue par l'envoi des dépêches, puisque nous terminions ainsi : « Nous attendons vos ordres ; faut-il rentrer ? Réponse de suite. »

Et on savait que nous étions à Longwy.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, vous ne considérez la dépêche que comme une réponse à ce que vous aviez télégraphié ?

M. MIÈS. — Je la considérais comme la confirmation des premières dépêches, des quatre seules que nous avions envoyées.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous êtes arrivés, dans la nuit du 25 ou du 26, à Betheniville, vous êtes allé au quartier général du maréchal de Mac-Mahon, et vous avez montré les dépêches à M. d'Abzac ?

M. MIÈS. — C'est à Rethel, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez remis les dépêches à M. d'Abzac ?

M. MIÈS. — Je les lui ai montrées, il les a examinées et il a répondu : « Nous connaissons cela depuis deux jours, c'est ce que vous nous avez télégraphié. Quand le colonel Stoffel viendra, vous les lui remettrez. »

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous dit cela dans l'instruction ?

M. MIÈS. — Je n'ai pas été interrogé sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment ? Qu'entendez-vous par-là ?

M. MIÈS. — On m'a demandé si j'avais remis les dépêches au colonel Stoffel, mais on ne

m'a pas demandé de détails. J'ai même dit : « Est-ce tout ce que vous désirez savoir ? — Oui, cela suffit. »

M. LE PRÉSIDENT. — Alors vous attestez que vous avez remis les dépêches à M. d'Abzac ?

M. MIÈS. — Qui nous les a rendues.

M. LE PRÉSIDENT. — Après les avoir lues ?

M. MIÈS. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous quelques questions à poser au témoin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais savoir quelles sont les paroles que lui a adressées le colonel Stoffel, quand il lui a remis les originaux, le 26 au matin.

M. MIÈS. — A Rethel ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Oui, lorsque le colonel Stoffel était à déjeuner. Vous lui avez remis les dépêches ; quelles sont les paroles qu'il a prononcées ?

M. MIÈS. — En arrivant, il nous a dit : « Asseyez-vous. » J'étais assis alors à sa gauche et j'avais à ma gauche Rabasse : « Vous n'avez pas autre chose à me dire que ce que vous m'avez télégraphié ? — Non, monsieur. — Eh bien, où sont les originaux ? » Rabasse les passa devant moi et les remit au colonel. Il lui donna après une lettre de M. Massaroli, qui recommandait Guyard à la bienveillance du colonel Stoffel, et dont il m'avait chargé. Le colonel mit la lettre dans sa poche et dit : « Le maréchal a bien d'autres chiens à fouetter pour le moment. » Les dépêches étaient posées à côté de sa tasse à café, et il avait mis son couteau dessus ; il les prit, les fourra entre l'ouverture de deux boutons de sa veste et dit : « Je vais les porter au maréchal ; revenez à midi, je vous donnerai des ordres. » Nous avons salué et nous nous sommes retirés.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il n'a plus été question de dépêches jusqu'au moment où vous avez quitté le camp le 28 ?

M. MIÈS. — J'ai demandé mon congé à M. Stoffel, parce que nous étions dans l'inaction, on ne nous utilisait en rien ; j'avais même proposé, dans un moment, qu'on nous fit faire un véritable service de police, qu'on nous employât à rechercher les espions.

Sur l'ordre du président, Miès quitte la salle et M. le colonel d'Abzac est ramené à la barre.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici la question que je voudrais vous poser : Avez-vous souvenir d'avoir été éveillé dans la nuit du 25 au 26 août 1870, à Rethel, par l'officier qui était de service auprès du maréchal de Mac-Mahon, d'être venu à la porte de votre chambre, d'avoir reçu de la main d'un agent un paquet de lettres, d'avoir parcouru ces lettres, tandis que l'homme vous tenait la bougie pour que vous puissiez lire, et de lui avoir dit : « C'est bon, nous connaissons cela depuis deux jours ? »

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'en avez aucun souvenir ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Aucun.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien sûr que cela ne serait pas sorti de votre mémoire ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je ne le crois pas. J'ai reçu beaucoup de dépêches dans différentes circonstances, mais je n'ai pas souvenir de celle-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces dépêches vous auraient frappé et seraient restées dans votre mémoire ; c'étaient des dépêches de M. le maréchal Bazaine ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je suis certain de n'avoir reçu aucune dépêche de M. le maréchal Bazaine à Rethel.

M. LE PRÉSIDENT. — Greffier, faites revenir les témoins Rabasse et Miès.  
(MM. Rabasse et Miès se présentent à la barre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Miès, reconnaissez-vous M. le colonel ici présent?

M. MIÈS. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous, Rabasse?

M. RABASSE. — Monsieur le président, j'étais derrière...

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous demande pas cela, je vous demande si vous reconnaissez le colonel.

M. RABASSE. — Je ne puis pas l'affirmer d'une manière positive.

M. LE PRÉSIDENT. — Miès, déclarez-vous, sous la foi de votre serment, — prenez garde, — dans la nuit du 25 au 26, avoir remis à M. le colonel les originaux des dépêches parmi lesquels il y en avait un signé « Coffinières, » et trois autres de M. le maréchal Bazaine?

M. MIÈS, levant la main. — Je le jure.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous demande pas de prêter serment, vous l'avez déjà fait; je vous demande si, sous la foi de votre serment, vous déclarez les avoir donnés et avoir tenu le bougeoir pendant que le colonel les lisait?

M. MIÈS. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, la vue du témoin vous rappelle-t-elle quelque souvenir?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Aucun.

*Au témoin.* — C'est à moi que vous avez remis ces dépêches?

M. MIÈS. — A une heure et demie.

M. LE PRÉSIDENT. — A une heure et demie du matin, dans la nuit du 25 au 26?

M. MIÈS. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, vous ne vous rappelez pas?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous croyez que vous auriez été frappé de l'arrivée d'une dépêche du maréchal Bazaine?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — J'en suis convaincu; mais je n'ai pas vu de dépêche de M. le maréchal Bazaine.

M. LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous vous rappeler le nom de l'officier de service?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je n'ose pas le préciser.

M. MIÈS. — Je pourrais en donner le signalement, monsieur le président, mais je n'ai jamais su son nom.

C'était un lieutenant; il avait plutôt la tenue d'un officier de zouaves; il portait une tunique formant de gros plis à la ceinture; il avait environ vingt-huit ans, commençait un peu à être chauve, portait toute la barbe, qui était châtain-clair, avait l'air doux et très-poli.

M. LE PRÉSIDENT. — De quelle couleur était sa tunique?

M. MIÈS. — C'était une tunique de drap bleu avec des galons.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Ce signalement répondrait à celui de M. le capitaine Marescalchi.

M. MIÈS. — C'était un lieutenant; je l'ai reconnu le matin 26.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne l'avez pas revu depuis?

M. MIÈS. — Je l'ai encore revu au Chêne-Populeux, lorsque je suis entré dans la salle où étaient tous ces messieurs de l'état-major. Je le répète, sa tunique était plissée à la ceinture,

dans le genre des tuniques des chasseurs d'Afrique; il était chevalier de la Légion d'honneur. Il nous a conduits à la chambre de monsieur en costume de nuit, et il avait une chemise de flanelle; monsieur était en costume de nuit également, seulement, il avait une chemise de toile ou de calicot.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il était en costume de nuit, comment avez-vous pu reconnaître qu'il était lieutenant?

M. MIÈS. — Je l'ai vu en tenue le lendemain.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous dites que c'était un lieutenant, qu'il avait une tunique de drap bleu, et puis vous venez dire qu'il était en chemise de nuit; maintenant, vous déclarez que c'est le lendemain que vous l'avez vu?

M. MIÈS. — C'est le lendemain que je l'ai vu en tenue. Lorsqu'il nous a conduits à la chambre de monsieur, il était en costume de nuit; le lendemain, j'ai bien reconnu notre introducteur auprès de monsieur; il était en tenue de lieutenant. Je l'ai revu plus tard au Chêne-Populeux.

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci vous donne-t-il quelque indication, colonel?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, monsieur le président. Puis-je adresser une question?

M. LE PRÉSIDENT. — Adressez-la-moi, je la transmettrai.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Voudriez-vous demander au témoin comment était la chambre dans laquelle il m'a vu? Si j'y étais seul ou non?

M. LE PRÉSIDENT, à Miès. — Vous avez entendu la question? répondez.

M. MIÈS. — Monsieur nous a reçus sur le seuil de la porte; nous ne sommes pas entrés dans la chambre. Je pris, je le répète, de la main droite, la chandelle que monsieur tenait de la main gauche, en disant: « Pardon, monsieur. » Alors il a examiné les dépêches l'une après l'autre et a dit: « Il y a deux jours que nous connaissons cela; attendez qu'il fasse jour, vous les remettrez à Stoffel. » Monsieur est rentré chez lui, et nous nous sommes excusés de l'avoir dérangé. Le lieutenant a regagné le fond du couloir, et est rentré dans la chambre où j'avais pénétré; ils étaient là plusieurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Combien?

M. MIÈS. — Je ne pourrais pas le dire: il y avait des personnes couchées à terre, d'autres sur des lits de sangle, comme elles avaient pu; je ne saurais en dire le nombre. C'est la domestique de la maison habitée par l'état-major à Reithel qui nous a conduits à la chambre du premier officier. Je le répète, je l'ai reconnu le lendemain en tenue de lieutenant, et je l'ai salué en passant à côté de lui dans le corridor d'entrée de la maison.

M. LE PRÉSIDENT. — Et le colonel, vous ne l'avez pas revu?

M. MIÈS. — Je l'ai vu pendant tout le temps où je suis resté à l'état-major. Le 6 octobre dernier, cité ici pour la première fois, j'aperçus monsieur dans la cour, et j'ai dit à mon collègue: « Tiens! voici le colonel qui nous a reçus en chemise à Reithel. » Depuis, comme j'ignorais son nom, je me suis informé, on m'a dit que c'était monsieur d'Abzac.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous ignoriez son nom pendant la marche?

M. MIÈS. — Oui, pendant la marche. Comme nous n'avions aucun rapport avec ces messieurs, nous ne connaissions pas leurs noms. Mais j'ai bien reconnu monsieur, et je le reconnais encore parfaitement bien. Je l'ai vu dans la nuit du 26, au matin, à une heure et demie.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous avez cru inutile de donner tous ces détails dans l'instruc-

tion. On ne pouvait pas vous demander si vous aviez vu M. le colonel avant de voir M. Stoffel.

M. MIÈS. — Je n'ai pas été interrogé par M. le général rapporteur, mais par un autre officier qui m'a demandé : « Est-ce bien tout ? — Oui, lui ai-je répondu. — Je n'ai pas du reste besoin de détails, reprit-il, Rabasse m'a donné tous les détails. » De sorte que je n'avais rien à lui indiquer.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le colonel, vous n'avez aucun souvenir de la figure de Miès ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Ni de la figure de Rabasse ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je l'ai vu pendant le cours de la campagne; mais je n'ai aucun souvenir de l'incident.

M. LE PRÉSIDENT. — Ni d'avoir été réveillé dans la nuit du 25 au 26 ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je n'ai aucun souvenir d'une dépêche émanant de M. le maréchal Bazaine.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien convaincu que, si vous en aviez reçu une, cela vous aurait frappé ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — D'autant plus frappé que nous attendions de ses nouvelles avec une impatience extrême.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il faudrait savoir quel était l'officier de service.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le signalement, tel qu'il a été indiqué, répond parfaitement à celui de M. Marescalchi.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD, juge suppléant. — Monsieur le président, voulez-vous demander à Miès de vous faire la description de la maison dans laquelle était M. le colonel d'Abzac. M. d'Abzac verra alors si cette description est exacte.

M. MIÈS. — Cette maison était à droite, dans la rue principale, en venant de la gare; elle est à droite, je le répète, de la sous-préfecture qui se trouve alors à gauche et qui y faisait face. Il y avait quelques marches à monter, un petit perron. La salle de travail était à droite de l'entrée de la chambre; la salle à manger était à gauche. Entre la première salle de travail et la cuisine, se trouvait la chambre à coucher du maréchal de Mac-Mahon; après la salle à manger, se trouvait une autre chambre où se tenaient les sous-officiers de l'état-major qui travaillaient alors dans cette seconde pièce. La cuisine était au fond. Le même jour, 26, au soir, j'ai dîné à la table des domestiques, dans cette cuisine, ayant été invité par l'intendant du maréchal de Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous y êtes rentré une autre fois que dans la nuit; vous y avez dîné le soir, et la description de la chambre peut venir de ce fait.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD. — Mais M. le colonel d'Abzac habitait au premier étage ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — A droite ou à gauche ?

M. MIÈS. — J'ai tourné le couloir, à droite se trouvait la chambre dans laquelle était couché l'officier. Je répète que je l'ai vu, ce soir-là, en costume de nuit. Rabasse avait une bougie quand nous sommes entrés, l'officier avait lui aussi une bougie à la main; cela faisait deux bougies. On y voyait donc parfaitement clair. Le lendemain, nous nous sommes rencontrés, l'officier et moi, et nous nous sommes salués. Le 27, au matin, j'étais dans la cour avec un maréchal de logis d'artillerie, je lui ai demandé l'autorisation de monter sur



MAC-MAHON.

un fourgon, puisque le colonel Stoffel nous avait dit : « Marchez à pied, en voiture, comme vous voudrez, mais il faut arriver à temps. »

J'ai donc vu cet officier dans la cour; je l'ai salué; il m'a même demandé : « Venez-vous avec nous? — Oui, monsieur, lui dis-je. » Je l'ai revu plus tard au Chêne-Populeux.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD (au colonel d'Abzac). — La description du premier étage est-elle conforme à la vérité?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD. — Il n'est pas probable que Miès soit monté au premier étage quand il a dîné le soir.

M. MIÈS. — Je ne suis monté au premier étage qu'une seule fois, la nuit où j'ai causé avec monsieur.

M. LE PRÉSIDENT (au colonel d'Abzac). — Où était votre chambre?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — A gauche, en montant de la cage de l'escalier.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Stoffel ne vous a-t-il pas dit qu'il rappelait les agents, parce qu'ils ne lui envoyaient rien?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui, il m'a dit cela à Courcelles, du côté de Reims.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 22 ou le 23?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le 22, dans l'après-midi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai assigner dès demain les deux officiers de M. le maréchal de Mac-Mahon, s'ils sont ici.

M. Marescalchi est-il ici?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Il est en Birmanie.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions faire assigner M. d'Harcourt.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — MM. d'Harcourt étaient tous les trois près du maréchal ce jour-là, il n'y en avait qu'un, du grade de capitaine ou de lieutenant; comme lieutenant, il y avait le duc d'Harcourt, qui était volontaire, et le vicomte d'Harcourt qui était lieutenant de mobiles.

*L'audience est levée.*

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Au début de la guerre, j'étais attaché à l'état-major particulier du major-général. Après le 14 août, je suivis l'empereur, et je fus chargé par le maréchal de Mac-Mahon de lui fournir tous les renseignements nécessaires sur la marche du prince royal. C'est le 17 août que je suis entré en fonctions, nous étions alors au camp de Châlons.

Je dois ajouter qu'il ne faut pas se méprendre sur l'importance de mon service. Toutes les dépêches arrivaient au cabinet du maréchal et ne m'étaient remises qu'après avoir été ouvertes. Notre préoccupation constante était d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine. Il me vint cette idée de demander à la préfecture de police des agents pour utiliser leurs

services. M. le maréchal ayant approuvé cette idée, je télégraphiai dans ce sens à M. le préfet de police à Paris, et le 19, autant que je me le rappelle, les agents Rabasse et Miès arrivèrent au camp de Châlons. Je leur expliquai ce que j'attendais d'eux et ils partirent le 20 août. Je leur promis une forte récompense s'ils réussissaient, 20,000 ou 25,000 francs, si mes souvenirs me servent bien.

Peu de temps après leur départ, ils m'envoyèrent une première dépêche dans laquelle ils me disaient qu'ils ne pensaient pas réussir : le 22 août, ils reçurent une dépêche de Reims qui les rappelait à l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous avez envoyé les agents, leur avez-vous indiqué le point de Longwy?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous leur avez dit simplement d'essayer de pénétrer à Metz, ou de vous en rapporter des nouvelles?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Pas autre chose. Ils étaient libres de prendre la direction et d'employer tous les moyens qu'il leur plairait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous leur avez télégraphié de revenir?

M. LE COLONEL STOFFEL. — En ce qui concerne la dépêche envoyée de Reims le 22, qui a, autant que je me le rappelle, pour suscription : « Monsieur le maréchal de Mac-Mahon aux agents télégraphiques de l'état-major, etc. » Il m'est impossible, aujourd'hui, de dire si elle est de moi ou non. Je crois qu'elle n'est pas de moi pour diverses raisons, toutes de détails d'ailleurs; notamment l'absence de signature alors que j'avais l'habitude de signer toutes mes dépêches.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment avez-vous su que cette dépêche était partie, puisque ce n'est pas vous qui l'avez expédiée?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Ici encore, mes souvenirs sont très-confus; je crois me rappeler qu'un officier d'un des deux états-majors de M. le maréchal, de l'état-major général ou de l'état-major particulier, m'a fait savoir qu'il était arrivé une dépêche par laquelle mes agents demandaient à rentrer, et qu'on leur avait répondu en mon nom de rentrer. J'ajouterai ce détail, qui a son importance, que je demeurais à un quart de lieue environ du quartier général, de telle sorte qu'il est possible qu'un officier de l'état-major du maréchal ait, en mon absence, envoyé une dépêche à ma place.

Dans tous les cas, je n'ai pas ignoré que mes agents avaient l'ordre de rentrer; aussi, je n'ai pas été surpris quand je les ai vus revenir au camp le 25 ou le 26.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, ces agents qui avaient reçu de vous la promesse d'une somme de 25,000 fr., et qui n'avaient traité, je crois, qu'avec vous, qui n'avaient vu que vous à leur départ, le premier officier venu de l'état-major particulier ou de l'état-major général pouvait leur envoyer l'ordre de revenir?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Monsieur le président, c'était pour ainsi dire un service qu'on se rendait entre officiers. Je n'étais pas là; tous les officiers de l'état-major général ou particulier savaient parfaitement que j'employais deux agents.

M. LE PRÉSIDENT. — Généralement, cependant, le service des renseignements ne se fait pas publiquement. Maintenant, savez-vous à quel endroit était adressé cet ordre de revenir aux agents? Vous avez eu probablement occasion de le savoir depuis?

M. LE COLONEL STOFFEL. — C'est à Longwy; je l'ai su depuis.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment savait-on qu'ils étaient à Longwy, puisque vous leur aviez donné l'ordre de pénétrer à Metz?

M. LE COLONEL STOFFEL. — C'est précisément là une circonstance qui me fait croire, comme je le disais tout à l'heure à M. le président, que la dépêche n'est pas de moi; elle a été envoyée par un officier quelconque qui avait connaissance du séjour des agents à Longwy.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment aurait-on pu savoir que les agents étaient à Longwy?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je l'ignore, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais si les officiers de l'état-major étaient ainsi au courant des missions les plus secrètes, de celles, du moins, qu'on juge habituellement les plus secrètes, si l'un ou l'autre pouvait donner des ordres, ils devaient être plus ou moins au courant, aussi, des dépêches qui arrivaient. Si on a rappelé ces agents, c'est qu'il y avait un motif quelconque; il était, sans doute, arrivé quelque nouvelle sur leur compte ou par leur intermédiaire. Ni les officiers qui pouvaient se trouver ainsi au courant des résultats de la mission, ni l'officier qui a fait revenir vos propres agents n'ont rien dit des motifs qui avaient pu amener leur retour?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, car je ne puis pas dire même que cet officier existe; ces deux agents ne dépendaient absolument que de moi, et je ne peux pas dire que je leur eusse donné une mission secrète.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils ne dépendaient que de vous! Vous venez de dire qu'un officier quelconque pouvait les rappeler; donc ils dépendaient un peu de tout le monde. Je passe à une autre question. Pensez-vous que des dépêches, qui auraient été adressées nominativement au colonel Stoffel, auraient pu être remises à un autre officier sans que vous fussiez prévenu?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Cela pouvait parfaitement arriver.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous souvenez-vous de la date à laquelle vos agents vous ont rejoint.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Cela était sorti de ma mémoire; c'est tout récemment que je me suis souvenu qu'ils m'avaient rejoint à Reithel le 26 au matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous la conversation que vous avez eue avec eux?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne vous rappelez pas qu'ils vous aient présenté aucune pièce?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Pardon, ils m'ont présenté des pièces. Lorsque j'ai vu les deux agents, — sans me rappeler dans quelle circonstance, — ils m'ont remis comme une liasse de papiers, et, en même temps, une lettre; sans savoir ce que je faisais, je l'ai prise, et je ne puis même pas dire que je l'aie ouverte. Ils m'ont dit: « Voici une lettre de recommandation de la part du colonel Massaroli », je crois, pour un nommé Guyard, qui a fait telle et telle chose. Que leur ai-je répondu? Je ne sais; dans tous les cas, je leur ai donné une fin de non-recevoir, leur disant que le maréchal n'avait pas le temps de s'occuper de lettres de recommandation. Quant aux autres feuilles qu'ils m'avaient remises, il m'est impossible de savoir ce que c'était; mes agents ne se doutaient pas que je n'avais pas reçu certaines dépêches qu'ils m'avaient envoyées, et je n'ai même pas regardé les pièces qu'ils me présentaient. Ils n'avaient pas atteint mon but, et leur retour n'avait pour moi aucune importance. Ces papiers qu'ils m'ont remis pour moi ne signifiaient absolument rien, et comme ces hommes ne savaient pas que je n'avais pas reçu leur dépêche, ils ne m'en signalèrent pas l'intérêt. Les ai-je fourrés dans mon gilet? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, je les ai fait mettre dans mes cantines, et je ne sais pas ce qu'ils sont devenus; ils m'ont été pris à Sedan.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous auriez pris en silence, sans explications, sans commentaires, des dépêches portant le nom du maréchal Bazaine et le nom du général Coffinières! Vous n'auriez pas regardé ces papiers, vous n'auriez demandé aucune explication à ces agents. Ces hommes reviennent, regardant cette mission qui leur a été confiée comme accomplie, ignorant si leurs messages télégraphiques sont parvenus; ils retrouvent l'officier qui les a envoyés; celui qui leur a promis 25,000 francs; ils lui remettent ces papiers, sans lui rien dire, sans appeler son attention sur ces papiers! Cet officier, de son côté, ne songe pas à regarder ces papiers; il les met dans ses cantines, il ne les regarde pas, il ne demande pas une explication!

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je n'ai pas prétendu qu'ils ne m'ont rien dit, monsieur le président; ils m'ont évidemment dit quelque chose en me remettant les papiers dont ils étaient porteurs. Il serait, en effet, trop incroyable qu'ils m'eussent remis quatre ou cinq feuilles de papier, sans me rien dire. Mais certifier aujourd'hui ce qu'ils ont pu me dire, cela m'est complètement impossible.

Ce qu'ils venaient me dire ne pouvait avoir pour moi aucune importance, par conséquent, ne pouvait me frapper. J'aurais mis, paraît-il, ces feuilles de papier de côté, avec l'intention de les regarder ultérieurement! Mais il ne faut pas oublier qu'à ce moment nous étions en pleine opération de guerre, et tout le monde sait ce que c'est que la guerre. A Reithel, je n'avais pas assez des seize heures de la journée pour interroger les espions de toute sorte qui m'étaient amenés.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, les noms du maréchal Bazaine et du général Coffinières n'ont pas été prononcés par les agents? Ces noms vous auraient certainement frappé.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Ces noms n'ont été nullement prononcés.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos souvenirs sont bien vagues sur des faits aussi graves.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Il faut songer aux événements qui se sont accomplis pour comprendre que la mémoire puisse être infidèle.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 22 août, ou un autre jour, il ne vous a été remis aucune dépêche venant de vos agents et contenant des nouvelles de Metz?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Positivement, vous n'en avez reçu aucune?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez su d'aucune personne de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon que le 22 août, ou le lendemain, il soit venu aucune dépêche de Metz, transmise par les deux agents que vous aviez envoyés?

M. LE COLONEL STOFFEL. — A cette question, je ne pourrais pas répondre péremptoirement, parce que, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire tout à l'heure, je croyais avoir un souvenir confus que d'autres avaient répondu pour moi aux agents qui demandaient à rentrer. Il faudrait en conclure que ces dépêches sont arrivées; mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

Sur la demande du commissaire du gouvernement, lecture est donnée de la déposition du colonel Stoffel faite par lui devant le général rapporteur.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Voici ce qu'il s'agit de constater. Le colonel a reconnu dans sa déposition écrite qu'il avait bien expédié la réponse aux agents pour les faire rentrer. Conséquemment, il y aurait lieu de penser, dans cet ordre d'idées, qu'il avait